

Tarifs luxgas pro

Valables à partir du 1^{er} octobre 2010

Conditions tarifaires pour les clients luxgas pro

tarif 01	basse pression	tarif 03	moyenne pression
tarif 02	basse pression interruptible	tarif 04	co-génération moyenne pression

Prix proportionnel

luxgas	tarif 01 hors TVA	tarif 02 hors TVA	tarif 03 hors TVA	tarif 04 hors TVA
Réseau	€/ m ³	€/ m ³	€/ m ³	€/ m ³
Creos	0,4900	0,4900	0,4700	0,4576
Ville de Dudelange	0,4930 ¹⁾	0,4930 ¹⁾	sur devis	sur devis
Sudgaz	0,4950 ¹⁾	0,4950 ¹⁾	sur devis	sur devis
Ville de Luxembourg	0,4950 ¹⁾	0,4950 ¹⁾	sur devis	sur devis

1) pour une consommation inférieur à 100.000 m³

Taxe de puissance mensuelle

luxgas	tarif 01 ²⁾ hors TVA	tarif 02 ³⁾ hors TVA	tarif 03 ³⁾ hors TVA	tarif 04 ³⁾ hors TVA	Remise mensuelle domiciliation
Réseau	€/ kWinstallé	€/ kWinstallé	€/ kWinstallé	€/ kWinstallé	€/ mois
Creos	0,30	0,00	0,25	0,25	- 1,00
Ville de Dudelange	0,30	0,00	0,25	0,25	- 1,00
Sudgaz	0,30	0,00	0,25	0,25	- 1,00
Ville de Luxembourg	0,30	0,00	0,25	0,25	- 1,00

2) minimum 5,00 € (hors TVA)

3) La taxe n'est pas due pour la part de puissance interruptible

Les tarifs intégrés ci-dessus incluent les tarifs d'utilisation du réseau géré par le gestionnaire de réseaux concerné, en vigueur à la date mentionnée en haut de page. Les tarifs d'utilisation du réseau (péages) sont acceptés par un règlement ILR et approuvés par arrêté ministériel. Une modification ultérieure de ces péages sera répercutée sur les tarifs intégrés de vente de gaz naturel.

Les tarifs intégrés s'entendent hors TVA (6 %), hors comptage (voir fiche location compteur) et hors toutes autres redevances légales comme la taxe gaz naturel (voir fiche redevances légales), qui sont fixées par les autorités publiques. Ils seront répercutés de manière transparente par Enovos Luxembourg S.A. sur votre facture de gaz naturel.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter notre **Serviceline** (lu-ve: 7h30-17h30) au numéro gratuit **8006-6000**, au (+352) 2737-6000 à partir de l'étranger, ou par e-mail serviceline@enovos.eu.

Nous sommes également à votre disposition dans nos **centres d'accueils** au **Shopping Center La Belle Etoile** et **Cactus Ingeldorf** (lu-je: 9h00-20h00, ve: 9h00-21h00, sa: 9h00-18h00) ainsi que dans nos **centres d'accueil Enovos** à **Strassen** au 2, rue Thomas Edison (lu-ve: 7h30-17h30) et **Enovos** à **Esch-sur-Alzette** Domaine Schlassgoart (lu-ve: 8h00-17h30).

Tarifs de comptage pour les clients luxgas home et pro

Réseau Creos

G4	0,620 €/ / mois	G25	3,500 €/ / mois
G6	0,620 €/ / mois	G40	11,200 €/ / mois
G10	2,000 €/ / mois	G65	23,600 €/ / mois
G16	2,250 €/ / mois	G100	23,600 €/ / mois

Réseau Ville de Dudelange

G4	0,740 €/ / mois	G25	2,480 €/ / mois
G6	0,740 €/ / mois	G40	3,720 €/ / mois
G10	0,740 €/ / mois	G65	17,350 €/ / mois
G16	2,230 €/ / mois	G100	17,350 €/ / mois

Réseau Sudgaz

G4	0,500 €/ / mois	G40	6,500 €/ / mois
G6	0,500 €/ / mois	G65	15,000 €/ / mois
G16	2,000 €/ / mois	G100	17,500 €/ / mois
G25	2,500 €/ / mois	G160	17,500 €/ / mois

Réseau Ville de Luxembourg

Compteurs à membrane

G4	3,64 €/ / mois	G25	15,89 €/ / mois
G6	4,13 €/ / mois	G40	32,34 €/ / mois
G10	8,14 €/ / mois	G65	44,98 €/ / mois
G16	8,20 €/ / mois	G100	57,16 €/ / mois

Compteurs à turbines et compteurs à piston rotatifs

G65	52,92 €/ / mois	G400	103,60 €/ / mois
G100	58,66 €/ / mois	G650	103,60 €/ / mois
G160	71,89 €/ / mois	G1000	163,70 €/ / mois
G250	74,90 €/ / mois	G1600	178,80 €/ / mois

Les rémunérations pour la location des éléments du comptage, pour la lecture et la mise à disposition des vannes ainsi que pour la facturation de ces éléments, sont facturées par le gestionnaire de réseaux concerné à Enovos Luxembourg S.A. Ces tarifs sont acceptés par un règlement ILR et approuvés par arrêté ministériel et sont répercutés de manière transparente par Enovos Luxembourg S.A. sur votre facture de gaz naturel.

Une modification ultérieure de ces tarifs sera perçue de manière transparente, vers le haut ou vers le bas, sur votre facture de gaz naturel. Les tarifs comptage sentendent hors TVA (6%).

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter notre **Serviceline** (lu-ve: 7h30-17h30) au numéro gratuit **8006-6000**, au (+352) 2737-6000 à partir de l'étranger, ou par e-mail serviceline@enovos.eu.

Nous sommes également à votre disposition dans nos **centres d'accueils** au **Shopping Center La Belle Etoile et Cactus Ingeldorf** (lu-je: 9h00-20h00, ve: 9h00-21h00, sa: 9h00-18h00) ainsi que dans nos **centres d'accueil Enovos à Strassen** au 2, rue Thomas Edison (lu-ve: 7h30-17h30) et **Enovos à Esch-sur-Alzette** Domaine Schlassgoart (lu-ve: 8h00-17h30).



Taxe «gaz naturel» sur la consommation de gaz naturel

Par la loi du 18 décembre 2009, Mémorial A-254, concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat luxembourgeois pour l'exercice 2010, le taux de la taxe «gaz naturel» est fixé comme suit:

Réseau	2010 HTVA		2009 HTVA		Conversion des unités
	€/ct. / kWh	€/ct. / m ³	€/ct. / kWh	€/ct. / m ³	
Cat A <= 50,045 m ³ /an	0,108	1,187	0,108	1,187	1 MWh = 1000 kWh
Cat B > 50,045 m ³ /an	0,054	0,593	0,054	0,593	1 m ³ = 10,99 kWh
Cat C1 > 4,100 MWh / an	0,005	0,005	0,005	0,005	1 Nm ³ = 11,37 kWh
Cat C2 > 4,100 MWh / an	0,030	0,030	0,030	0,030	
Cat D	0	0	0	0	

Ces catégories sont déterminées comme suit:

- a) les points de comptage affichant une consommation de gaz naturel annuelle inférieure ou égale à cinq cent cinquante mille kWh font partie de la catégorie A.
- b) les points de comptage affichant une consommation de gaz naturel annuelle supérieure à cinq cent cinquante mille kWh font partie de la catégorie B, à l'exception de ceux de la catégorie C1, C2 et D.
- c) les points de comptage affichant une consommation annuelle supérieure à quatre millions cent mille kWh et participant au système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre hormis ceux de la catégorie D, ou utilisant le gaz naturel principalement pour la réduction chimique ou dans les procédés métallurgiques ou minéralogiques font partie de la catégorie C1.
- d) les points de comptage affichant une consommation annuelle supérieure à quatre millions cent mille kWh et dont les débiteurs de la taxe s'engagent à la réalisation d'une amélioration substantielle de leur efficacité énergétique globale par accord à conclure entre le gouvernement et l'entreprise concernée respectivement un représentant mandaté par cette entreprise font partie de la catégorie C2. L'accord à conclure sera doté d'une clause de sanction en cas de non-respect des engagements. En absence d'un accord conclu, les points de comptage concernés font d'office partie de la catégorie B.
- e) les points de comptage utilisant le gaz naturel pour la production d'électricité font partie de la catégorie D.

Pour de plus amples informations veuillez consulter le site web: <http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2009/0254/a254.pdf>

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter notre **Serviceline** (lu-ve: 7h30-17h30) au numéro gratuit **8006-6000**, au (+352) 2737-6000 à partir de l'étranger, ou par e-mail serviceline@enovos.eu.

Nous sommes également à votre disposition dans nos **centres d'accueils** au **Shopping Center La Belle Etoile et Cactus Ingeldorf** (lu-je: 9h00-20h00, ve: 9h00-21h00, sa: 9h00-18h00) ainsi que dans nos **centres d'accueil Enovos à Strassen** au 2, rue Thomas Edison (lu-ve: 7h30-17h30) et **Enovos à Esch-sur-Alzette** Domaine Schlassgoart (lu-ve: 8h00-17h30).

